

CONSEIL MUNICIPAL DE ST AUBIN DU PLAIN RÉUNION DU MERCREDI 13 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Dominique MALLAISÉ, Maire.

Étaient présents :

Mrs et Mmes les conseillers municipaux : Dominique MALLAISÉ, Jean-Michel MONNEAU, Elodie RAIMBAULT BOUHABEN, Christophe BLANCHARD, Morgane BONNAUD, Bernard COUSSEAU, Laurence GANNE, Morgane GLOANEC, Marion GODET, Sylvain MIRANDE, Thierry ROUGER et Céline TAKHEDMIT.

Étaient excusés :

Patrick PASTUREAU, qui donne pouvoir à Laurence GANNE,
Christèle FOUSSARD, qui donne pouvoir à Dominique MALLAISÉ,
Angélique PLASSIN, qui donne pouvoir à Elodie RAIMBAULT BOUHABEN.

Secrétaire de séance : Christophe BLANCHARD

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 09/04/2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Présentation du compte-rendu des différentes commissions

Commission Enfance Jeunesse

Challenge de la mobilité :

L'école participe la semaine prochaine à ce challenge proposé par l'Agglo2B, qui consiste à inciter les parents et leurs enfants à venir sans voiture.

Sécurisation des espaces communs :

Une gâche électrique est en cours d'installation, pour le visiophone du périscolaire et de l'école. Une guérite sera mise pour éviter que les personnes extérieures puissent appuyer sur le bouton d'ouverture côté cours.

Les parents devront sonner à l'interphone et Nathalie de la périscolaire ou Christophe pourront ouvrir le portail à distance.

Demandes de l'équipe pédagogique :

Plusieurs points ont été abordés avec le directeur de l'école, quelques-uns nécessitent une décision du conseil :

- Installer un coffre de rangement sous le préau pour les jeux de cour. Les matériaux pourraient être achetés par la mairie, et des parents peuvent se charger de la fabrication ;
- Changer le sable du bac à sable et trouver un système de protection plus efficace que la bâche actuelle, ainsi qu'un voile d'ombrage. Des devis et solutions avec l'existant sont en cours d'étude ;
- Investir dans deux tables à roulettes pour les futurs CE2, qui ne seront pas toujours dans la classe, pour un montant de 704,66 € HT (Manutan Collectivités) ;
- Investir dans une nouvelle plastifieuse, pour un montant de 119,90€ TTC (Bureau Vallée), l'actuelle ne supporte plus les pochettes plus épaisses.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour financer l'achat des tables à roulettes et la plastifieuse.

D'autres demandes seront étudiées dans un second temps (achat de tapis de gymnastique et de mobilier pour le jardin, remplacement d'une armoire).

Commission Communication

Bulletins municipaux

Les années précédentes, 3 bulletins municipaux étaient distribués dans les boîtes aux lettres de la commune. Au vu de notre récente élection, la parution du bulletin de milieu d'année se fera au mois de septembre.

Nous sommes en réflexion pour le nombre de parutions pour les années suivantes.

Nous commencerons la répartition des articles pour cette première édition, le 3 juin 2026.

Commission Vivre Ensemble

Village en'bullant

La colporteuse sera présente de 17h à 19h, le vendredi 5 juin 2026, avec la caravane, qui propose une buvette sans alcool et des jeux.

Gwenaëlle a démarché des producteurs pour le marché, il y aurait une dizaine d'exposants.

Le comité des fêtes prévoit l'installation d'une buvette, d'une friteuse et a trouvé un groupe musical pour l'animation.

Il y aura également le food-truck « Chez Gigi ».

Commission Finances

M. Samson, conseiller aux décideurs locaux du bocage bressuirais (DGFIP), était présent pour aborder deux points importants :

- Le fonctionnement d'un budget communal ;
- Les critères et ratios financiers pour la commune.

Une note explicative a été présentée avec présentation des différents budgets (fonctionnement, investissement pour les 3 budgets de la commune) :

- Budget principal ;
- Budgets énergies renouvelables ;
- Budget Lotissements.

La commune de Saint Aubin du Plain a une situation financière saine ce qui permet d'envisager des investissements tout en restant raisonnable sur l'endettement.

En revanche, des aides de l'État (DETR et DSIL) sont annoncées à la baisse, voire supprimées, et risquent d'impacter le projet de réhabilitation de la salle socio-éducative, sachant que les coûts des différents projets (liés aux matériaux notamment) sont plutôt à la hausse, tout comme les taux d'emprunts.

Le conseil demande à la commission de réfléchir avec M. Samson dans les semaines qui viennent à un éventuel report du projet de réhabilitation ou une modification, si le cumul des subventions attendues n'est pas suffisant.

Commission Patrimoine Bâti

Des devis de l'entreprise Hay ont été reçus pour remplacer les menuiseries de la salle "paroissiale", pour un montant de 2 237,00 € HT.

Le conseil souhaite d'ailleurs modifier le nom de cette salle en "Salle Villeneuve".

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider le remplacement des menuiseries pour un montant de 2 237,00 € HT.

Deux devis ont été demandés pour un diagnostic amiante pour le bâtiment mairie, salle socio-éducative et restaurant scolaire.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour retenir l'entreprise DIAG Gatine 79 pour un montant de 3 125,00 € HT.

3. Subventions de fonctionnement aux associations 2026

La commission finances propose une majoration de 1,5% du montant des subventions aux associations pour l'année 2026. Cette hausse est calculée sur la base des montants attribués en 2025 et appliquée uniquement aux associations ayant déposé une demande de subvention.

Une subvention exceptionnelle, d'un montant de 100 €, est aussi proposée pour l'association "100 pour un en bocage".

<u>ASSOCIATIONS COMMUNALES</u>		
Nom	Montant versé en 2024	BP 2025
Familles Rurales	420,19 €	426,49 €
Cyclos Saint Aubinais	303,03 €	307,58 €
FNACA	230,92 €	234,38 €
EVSAC - Foot	600,00 €	609,00 €
Club des aînés	303,03 €	307,58 €
Comité des fêtes	522,84 €	530,68 €
Multisport	309,07 €	313,71 €

<u>ASSOCIATIONS HORS COMMUNE</u>		
Nom	Montant versé en 2024	BP 2025
APE Collège Blaise Pascal	468,24 €	416,15 €
APEL Collège St Joseph ARGENTON	156,06 €	52,02 €
Groupement Familles Rurales	196,35 €	202,65 €
La Lyre	111,00 €	112,67 €
Cent pour 1 en bocage	0,00 €	100,00 €
Banque Alimentaire	209,60 €	212,74 €
Les Amis du Lac - EHPAD Le Lac	155,05 €	150,00 €

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour majorer le montant des subventions d'1,5 %.

4. Foyer des jeunes : étudier le réaménagement le temps des travaux

Lorsque les travaux de réhabilitation de salle socio commenceront, il faudra trouver un endroit pour le secrétariat de mairie et le bureau du Maire.

L'espace du foyer des jeunes peut s'y prêter mais des travaux sont nécessaires (électricité, Internet, WC, réseaux, remise en état, ...).

Une partie des travaux peut être prévue en régie, en intégrant que ces locaux seront à nouveau disponibles après les travaux par les jeunes (projet mandature). La commission Patrimoine Bâti va voir avec Alban pour répartir les travaux.

5. Heures Éducation Musicale en Milieu Scolaire 2026/2027

L'équipe enseignante souhaite bénéficier comme cette année d'heures d'EMMS pour monter un projet musical l'année prochaine. Le conseil propose d'octroyer le même nombre d'heures que cette année, soit 21h à 60 €.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour financer les 21h d'EMMS pour l'année 2026/2027, soit 1 260,00 €.

6. Election au conseil d'administration du SDIS des Deux-Sèvres

M. le Maire informe le conseil municipal de la tenue, le 26 mai 2026, des élections des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Deux-Sèvres (SDIS 79).

Il précise que la commune de Saint-Aubin-du-Plain étant membre de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, EPCI compétent en matière de secours et de lutte contre l'incendie, elle n'appartient pas au collège des communes électriques. Dans ce cadre, la commune n'a pas à délibérer, les seuls électeurs pour ce collège étant les présidents des EPCI concernés.

Toutefois, conformément aux informations transmises par le SDIS, les membres du conseil municipal sont éligibles et peuvent, s'ils le souhaitent, figurer sur une liste de candidats présentée pour le collège des EPCI.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

7. Suites à donner au sinistre de la Rue Croix Bernier avec l'avocat

L'avocat sollicité par la commune a commencé à travailler sur le litige qui nous oppose à l'entreprise Justeau et son sous-traitant AB Service, notamment sur une jurisprudence.

D'après les garanties du contrat d'assurance de cette entreprise, il semblerait que nous puissions aller en justice et avoir gain de cause.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour autoriser M. le Maire à engager une procédure judiciaire, sous réserve de la confirmation de l'avocat que les travaux effectués par AB Service sont bien assurés.

8. Friche Suire : avenant du devis Ginger et modification des demandes de subvention

Les sondages et tests avec bandelettes réalisés ont montré la présence d'amiante.

Il a donc fallu trouver une entreprise spécialisée pour effectuer de nouveaux sondages. C'est une filiale de GINGER BURGEAP qui propose d'intervenir, avec une plus-value de 11 185,00 € HT sur le montant de départ.

Le montant total de ces dépenses pour les études et diagnostics s'élève à 40 167,00 €, financés à hauteur de 32 133,60 € par le Fonds Vert et l'Agglo2B, pour un autofinancement de 8 033,40 €.

M. le Maire rappelle que les frais que nous engageons dans ce cadre concernent un bâtiment qui ne nous appartient pas encore, et que nous pourrions soumettre une offre d'achat à M. Suire après les retours de l'entreprise Ginger Burgeap, et après expertise des domaines (vu avec l'EPFNA).

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour valider l'avenant de l'entreprise GINGER BURGEAP, pour un montant de 11 185 € HT.

9. Comité des Finances Locales : élection

M. le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier, de la ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, relatif au renouvellement, en 2026, du collège des maires siégeant au comité des finances locales (CFL). Ce courrier précise notamment que les listes de candidatures doivent être complètes, respecter les catégories prévues par les articles L. 1211-2 et R. 1211-5 du code général des collectivités territoriales, et être déposées avant le 15 mai 2026 à 12 heures.

Le conseil municipal prend acte de ces informations et indique qu'il ne souhaite pas présenter de candidature pour cette élection nationale.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour ne pas présenter de candidature.

10. Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de l'Agglo2b : désignation des candidats

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande adressée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais visant à recueillir, pour chaque commune, une proposition de candidat titulaire et de candidat suppléant appelés à siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), dans le cadre de son renouvellement.

Après présentation des conditions requises pour siéger à cette commission, le conseil municipal propose :

- Monsieur Dominique MALLAISÉ, Maire, en qualité de commissaire titulaire,
- Monsieur Jean-Michel MONNEAU, 1^{er} adjoint, en qualité de commissaire suppléant.

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour désigner ces deux candidats.

11. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : désignation

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier de la Direction départementale des finances publiques relatif au renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite des élections municipales. Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, la CCID de la commune sera composée du maire, membre de droit, ainsi que de **6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants**, la population communale étant inférieure à 2 000 habitants.

Pour permettre la désignation de ces commissaires, le conseil municipal doit établir et transmettre à la DDFIP une liste de 24 personnes, en nombre double, répondant aux conditions légales. Le maire, membre de droit de la commission, ne doit pas figurer dans cette liste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête la liste des 24 personnes proposées pour siéger en CCID et autorise la transmission du tableau complété à la Direction départementale des finances publiques.

6 titulaires et 6 suppléants, en double nom, doivent être élus dans ce comité qui doit donner son avis sur les modifications d'évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

M le Maire propose :

N°	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse
1	PLASSIN	Angélique	07/10/1993	1 Jussais
2	MONNEAU	Jean-Michel	18/08/1963	Jussais
3	BONNAUD	Morgane	11/02/1996	8 Rue des Tilleuls
4	FOUSSARD	Christèle	07/03/1974	3 Route de Voultegon
5	BLANCHARD	Christophe	05/05/1979	11 Village du Vieux Chêne
6	MIRANDE	Sylvain	20/03/1973	9 Rue de la Chamarée
7	PASTUREAU	Patrick	25/12/1955	5 Pouilly
8	TAKHEDMIT	Céline	28/10/1978	2 La Haute Audebaudière
9	GLOANEC	Morgane	02/06/1991	1 Rue du Logis
10	GODET	Marion	25/12/1993	Le Prompt
11	RAIMBAULT BOUHABEN	Élodie	15/08/1989	11 Rue de Foignard
12	ROUGER	Thierry	04/11/1961	10 Rue Les Charmes
13	COUSSEAU	Bernard	19/07/1955	10 Rue de Foignard
14	GANNE	Laurence	01/02/1959	2 Rue des Ouches
15	COURJAULT	Jacques	29/11/1958	Le Bas Jussais
16	GANNE	Chantal	07/05/1951	3 Chemin de Villeneuve
17	HAY	Chantal	03/03/1960	21 Rue du Vieux Chêne
18	SOULARD	Amélie	13/06/1982	1 Rue des Ouches
19	CAILLAUD	Bernard	25/03/1952	2 Impasse des Tilleuls
20	MAROLLEAU	Serge	09/08/1954	9 Rue du Logis
21	MENARD	Florence	09/05/1965	33 Rue du Vieux Chêne
22	BRUNET	Jean-Paul	14/03/1954	La Nouette
23	BOITEAU	Philippe	08/01/1967	2 Chemin de Villeneuve
24	GOUBAND	Olivier	04/04/1986	9 Rue de l'Église

Accord du conseil, à l'unanimité des membres présents, pour désigner les membres indiqués comme candidats à la CIID.

12. Questions diverses

Un conseil exceptionnel aura lieu le vendredi 5 juin pour désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour voter pour les élections sénatoriales, élections qui se dérouleront en septembre 2026.

M le Maire, Jean-Michel Monneau et Elodie Raimbault Bouhaben se proposent pour être titulaires. Laurence Ganne, Bernard Cousseau et Morgane Gloanec se proposent pour être suppléants.

Prochain conseil habituel le jeudi 11 juin à 20h.

Une société propose d'installer une cabine de téléconsultation sur la commune. M le Maire propose à la commission Vivre Ensemble de s'emparer de ce dossier pour évaluer l'intérêt et les besoins pour les St Aubinais.

Une visite de sécurité, par le SDIS de Bressuire, des locaux du Bo'bar a eu lieu le SDIS a rendu un avis défavorable qui a été transmis à la mairie, puis transféré à l'association Plain d'liens.

M le Maire demande à la commission Environnement Voirie de voir ce que pourrait devenir l'ancien terrain de tennis.

Fin du conseil à 22h30

Le Maire,
Dominique MALLAISÉ



Le secrétaire de séance,
Christophe BLANCHARD

